

FRANCE

RAPPORT NATIONAL FRANÇAIS DE POLICE TECHNIQUE

par les Professeurs C. SANNIÉ, M. PINAULT,
M. MARABUTO

I. — LE DÉBUT DE L'ENQUÊTE CRIMINELLE PERMET-IL, SUIVANT LES LIEUX, LES CORPS, LES INTERROGATOIRES DE RÉVÉLER LES ÉLÉMENTS CRIMINOGENES AYANT ENTRAINÉ L'ACTION ?

Lorsqu'il cherche à saisir les causes d'un crime, le criminologiste est amené à considérer le délinquant aux diverses étapes de son action, avant le crime, au moment où celui-ci est accompli, puis lors de la sanction et de la répression. Il est bien évident que, pour établir ce bilan, des renseignements importants lui sont fournis par l'enquête policière.

Mais il faut bien préciser que ces renseignements ne permettront pas, le plus souvent, de dégager les facteurs criminogènes internes, les plus importants, et qu'ils n'apporteront en général que peu de renseignements sur la psychologie du criminel. Par contre, le policier, de par sa mission elle-même, est amené à s'intéresser à ces facteurs criminogènes que l'on pourrait appeler externes, occasionnels, et qui seront parfois bien mis en évidence au cours de l'enquête ou de l'interrogatoire.

L'enquête judiciaire et policière, et plus particulièrement son début, apporte en effet de précieux renseignements. Elle permet tout d'abord de préciser *le mobile*, et c'est un de ses rôles principaux. L'acte criminel est en outre souvent précisé par l'étude des *circonstances locales et immédiates*, c'est-à-dire par les constatations sur les lieux. Enfin l'interrogatoire, complétant ces constatations sur les

lieux, permet de dire si l'on se trouve en présence d'un *criminel occasionnel* ou d'un criminel de métier, d'un *professionnel*. Enfin, accessoirement, il peut éclairer l'observateur sur les réactions immédiates du délinquant, donc sur sa psychologie.

Mais cette recherche des facteurs criminogènes restera toujours accessoire pour le policier. En effet, le but de la Police judiciaire est nettement déterminé par l'article 8 du Code d'Instruction criminelle : *rechercher* les crimes, délits, contraventions, en *rassembler* les preuves et en *livrer* les auteurs aux tribunaux chargés de les punir. En un mot, l'enquête tend à rassembler les preuves et à identifier les auteurs de crimes ou de délits.

S'il est possible à l'homme de science de découvrir dans l'examen d'un lieu de crime, d'un cadavre, d'un interrogatoire les éléments criminogènes ayant entraîné l'action, le policier, lui, n'a à chercher dans tout cela que *le mobile* de cette action. Il laisse au criminologiste le soin de démonter le mécanisme de l'acte délictueux, de l'expliquer, non en fonction des éléments immédiats extérieurs à son auteur, mais en tenant compte presque exclusivement de l'évolution de son état mental ou psychique.

Aussi, volontairement, notre exposé restera-t-il sur le plan strictement professionnel, c'est-à-dire qu'il tentera de mettre en lumière ce que peuvent nous apprendre le lieu, le corps, l'interrogatoire, quant aux mobiles de l'action.

LE LIEU.

L'examen minutieux du lieu d'un crime est souvent le point de départ de l'enquête. Il l'est toutes les fois que le cadavre est découvert au lieu même de l'action. Cet examen ne saurait être trop attentif.

S'il apporte aux techniques de l'identification des éléments qui pourront être utilisés par l'homme de laboratoire tout au long de l'enquête, il permet aussi à l'enquêteur avisé d'orienter assez rapidement ses recherches.

Il est bien évident qu'un cadavre, découvert dans un appartement où tous les meubles ont été fouillés, est celui de la victime d'un voleur. Il est évident encore qu'un cadavre nu, allongé sur un lit, indique bien souvent qu'il s'agit de la victime d'un crime sexuel.

Toutefois il est nécessaire d'examiner avec une attention sans cesse en éveil les lieux, sans idées préconçues, avec le seul objectif de la vérité.

Le criminel, en effet, a assez souvent tendance, pour détourner

les soupçons, pour fausser les recherches au départ, de maquiller les lieux. Ce maquillage, pour adroit qu'il soit, ne doit pas échapper au policier.

COMMENT LE LIEU PEUT-IL RÉVÉLER LE MOBILE CRIMINEL?

A. — *De par sa nature même le lieu est un premier enseignement.*

La libération nous a habitué aux exécutions sommaires, dans des lieux isolés (bois, jardins, parcs, etc.). Souvent, comme devant le peloton d'exécution, le ou les cadavres sont au pied d'un mur.

Les règlements de compte ont pour cadre, soit un bar à clientèle suspecte, soit une voiture automobile (traction-avant).

Les drames passionnels ou les crimes sexuels se situent généralement dans une chambre, soit à l'hôtel, soit au domicile de la victime.

Il ne saurait y avoir d'énumération définitive, de même que l'adaptation du cadre au mobile ne saurait souffrir d'exceptions.

1^{er} exemple. — Le 3 décembre 1944 deux cadavres de jeunes hommes étaient découverts dans le square Saint-Pierre à Montmartre. Ils avaient été tués à l'aide de projectiles de calibre 7,65 ainsi que le prouvaient les douilles retrouvées sur place. Aucune trace de lutte visible, les deux corps étaient étendus le long d'un mur et derrière un banc.

Tout laissait penser à une exécution sommaire comme il y en a eu beaucoup d'autres à cette époque.

Il s'agissait bien en effet d'une double exécution, mais pour une fois les victimes, de jeunes F. F. I., avaient été tuées par leur lieutenant qui avait considéré qu'ils étaient devenus des témoins gênants de son activité criminelle. En forme d'exécution, il s'agissait en fait d'un crime crapuleux.

2^e exemple. — En juin 1949 un homme était découvert tué au volant d'une voiture automobile, en bordure d'une route peu passagère au Plessis-Robinson. La voiture avait fait une embardée et était venue s'arrêter le long d'un buisson clôturant un jardin.

Du premier examen de cette voiture, il ressortait que le coup de feu avait été tiré derrière le dossier du chauffeur et qu'il avait traversé la victime. Le calibre de l'arme découverte sur le cadavre, ainsi que la façon même dont elle était portée (passée dans la ceinture) inclinaient aussitôt à penser qu'il s'agissait d'un règlement de compte.

B. — *L'analyse détaillée des circonstances possibles de la mort vue sur place est aussi très utile à la découverte du mobile.*

Deux exemples d'un type un peu particulier peuvent illustrer cela. Il s'agit d'une part d'un suicide et d'autre part d'une mort accidentelle ayant laissé supposer au départ à des actes criminels.

1^{er} exemple. — En décembre 1948 le bottier Bernard est découvert dans son bureau-atelier de la rue Saint-Florentin. Il est mort apparemment étranglé. Il est en instance de divorce et sa femme, qui a conservé l'appartement attenant à l'atelier, a fait condamner la porte de communication par un plateau de bois monté à l'aide de vis. Pour pénétrer dans l'atelier il n'y a donc qu'une seule issue, la porte de l'escalier principal. En arrivant sur les lieux le Commissaire de Police du quartier pénètre dans les lieux en faisant forcer la porte condamnée du côté de l'appartement. Il peut alors faire toutes les constatations nécessaires sur la serrure et sur la façon dont elle est fermée. Il constate qu'elle n'est engagée que par un quart de tour, manœuvre possible uniquement de l'intérieur.

Ce suicide, contesté longuement par le médecin-légiste qui le croyait impossible, était cependant la seule solution plausible. Il s'agissait en effet d'une asphyxie par étouffement.

2^e exemple. — En mai dernier le jeune Doyer, garçon de restaurant, était découvert sur le trottoir, rue Feydeau. L'établissement qui l'employait avait une réputation particulière, ce qui pouvait laisser supposer un crime sexuel dont il était pourtant difficile de découvrir l'origine.

L'examen des lieux, une chambre mansardée, la porte fermée de l'intérieur, la clé dans la serrure, la fenêtre ouverte et la possibilité d'accéder aux toits par cette fenêtre (après une gymnastique assez dangereuse), les traces très nettes de glissades sur le toit..., tout permettait de conclure à une mort accidentelle à la suite d'une crise de somnambulisme.

C. — *Savoir découvrir sur place le détail-clé.*

L'examen des lieux, comme nous l'avons dit, ne saurait être trop minutieux. Il est donc indispensable que l'enquêteur retrouve, tels qu'ils étaient au moment des faits, les objets, le cadavre, en un mot l'ambiance du drame. Il est encore indispensable que cela soit ainsi pour les représentants du Service de l'Identité judiciaire chargés de rechercher les traces et empreintes et tous les éléments utilisables scientifiquement pour identifier et confondre le criminel.

C'est ensuite seulement qu'intervient le policier. Il ne saurait voir avec trop de soin tout ce qui se trouve là : papiers, objets insignifiants, mégots, etc.; la place de ces objets, leur disposition, tout a de l'importance même si, au premier abord, une conviction a pu s'établir. Ce sont ces détails qui permettront peut-être par la suite de confondre le coupable, d'apporter les charges suffisantes à l'inculpation, d'empêcher toute rétractation ultérieure.

1^{er} exemple. — Une femme est découverte étranglée à son domicile. Elle est jeune, mariée récemment, son mari de douze ans son aîné est un militaire colonial. Un certain désordre règne dans la pièce. Un petit coffre-fort a été perforé et des écrins à argenterie vides sont à terre. Apparemment, il semble s'agir d'un crime ayant le vol pour mobile. Toutefois la position du cadavre, allongé sur le lit, les jambes légèrement écartées, n'est pas celle de la victime d'une agression subite. Le désordre qui a été créé dans la pièce n'est qu'une mise en scène; en effet *les écrins qui se trouvaient dans le coffre n'ont pas pu être sortis par le trou pratiqué sur le côté.*

En réalité, il s'agissait d'un crime passionnel, la jeune femme éprouvant une violente répulsion aux rapports sexuels que lui imposait son mari. Ce dernier avait tenté une fois encore d'avoir des rapports avec sa femme; celle-ci résistant, il l'avait serrée à la gorge, l'étranglant, puis s'étant aperçu de sa mort, il avait fait la mise en scène pour détourner les soupçons.

2^e exemple. — En mars 1947, une couturière du square Patenne est découverte étranglée à son domicile. Beauté sur le déclin, elle avait l'intention de se remarier et elle confiait à une statuette de la vierge placée sur une étagère au-dessus de son lit, dans des billets en forme de prières, ses déboires amoureux. La lecture de ces billets révélait le prénom de son dernier amant, un militaire américain, auteur vraisemblable du meurtre.

Il serait possible d'épiloguer longuement sur l'orientation donnée à l'enquête par l'examen des lieux, quant à la recherche des mobiles, dans une affaire criminelle.

La parfaite connaissance des lieux, en l'état même de leur découverte, influe à tous les stades de l'enquête. Elle permet d'éliminer de prime abord les solutions impossibles qui pourraient se présenter à un esprit non averti. Elle permet plus tard, lors des interrogatoires, de confondre le coupable si besoin est. Il faut toujours avoir présent à l'esprit que le plus petit détail peut être, par la suite, l'élément capital.

A ce sujet il est bon de rappeler l'affaire dite « des billets parfumés ». Une femme de 70 ans, qui n'avait pas encore abandonné

complètement son ex-métier, la galanterie, est trouvée étranglée à son domicile. Elle avait encore un vieil amant généreux qui lui remettait de l'argent, des billets de 1.000 francs par liasses de 10 épinglées en haut et à gauche. Cette femme, depuis toujours, renfermait cet argent dans une cassette où elle parfumait les billets. Un suspect est arrêté. Il a sur lui des liasses de billets de 1.000 francs épinglées en haut et à gauche. Entre chaque liasse se trouve un petit morceau d'écorce de citron. Il voulait ainsi enlever aux billets volés l'odeur qu'ils conservaient encore en dehors de la cassette.

LE CORPS.

Le corps de la victime est le premier élément, le point de départ des recherches, ajoutant au lieu le sens de leur orientation.

Il faut examiner son aspect extérieur, sa position, la nature de ses blessures.

I. — *L'aspect extérieur.*

Il s'agit là de l'âge apparent, du sexe, de la condition sociale. Ces premières constatations renseignent tout de suite l'enquêteur en ce sens qu'elles autorisent un certain nombre d'éliminations au départ, circonscrivant le champ des recherches sans cependant perdre de vue qu'en matière criminelle *tout est possible*.

L'âge et le sexe sont des éléments donnés au départ. Les conditions de vie, donc une part des circonstances de la mort, ne peuvent pas être les mêmes pour un jeune homme, une jeune fille et un vieillard.

La condition sociale de la victime apparaît aussi aux vêtements qu'elle porte, aux soins de toilette auxquels elle se livre (coiffure, mains, ongles, linge, etc.), sans oublier les bijoux. Une femme découverte alors qu'elle est encore parée de bijoux de grande valeur n'a certainement pas été victime, en règle générale, d'un voleur. La condition sociale apparente est souvent confirmée par le lieu de la découverte. Cependant il y a toujours des risques d'erreur.

Ex. — Une vieille marchande de chiffons en gros est découverte étranglée dans son pavillon. Toutes les pièces sont pleines de ballots malodorants. Le corps est lui-même vêtu d'oripeaux indescriptibles. Et cependant, après des fouilles minutieuses, une importante somme d'argent est découverte dans une cachette si inattendue que les agresseurs venus pour voler ne l'ont pas trouvée.

Les tatouages viennent souvent détruire l'impression première.

Ces dessins, qui ont souvent une signification, fixent l'enquêteur sur le passé plus ou moins lointain de la victime, par là même, sur ce que peut être son passé immédiat. Il y a pour les initiés une véritable histoire du tatouage, et suivant qu'ils ont pour origine les colonies pénitentiaires, la légion étrangère, les troupes coloniales, la marine, les prisons centrales, ils diffèrent sensiblement.

II. — *La position du cadavre.*

A côté des éléments donnés par l'examen du cadavre proprement dit, il faut encore étudier attentivement sa position.

Il a été surpris au sommeil, au travail, et la chute a été immédiate, et la mort instantanée. Les yeux sont ouverts et marquent ou le calme, ou la souffrance, ou la terreur. Les traits du visage complètent leur expression.

Il est ligoté, couché à terre, sur un lit, sur une chaise. Il s'agit souvent d'une attaque brusque n'ayant permis aucune réaction de la victime.

Le corps est celui d'un homme ou d'une femme. Il est nu, sur un lit, dans une position qui ne laisse aucun doute sur le caractère particulier de ses dernières occupations.

Ex. — La prostituée Jorick, étendue sur son lit, dans une chambre « d'hôtel de passe », a été tuée par un « client » de passage. Le mobile du crime est le vol. En effet il n'est retrouvé ni bijou ni argent.

Ex. — Le corps du nommé Godin est découvert complètement nu allongé près du lit dans une chambre d'hôtel. Il est couché sur le ventre. Il s'agit d'un crime d'invertis.

Enfin le corps est crispé dans une attitude de défense, les mains semblent saisir encore, les ongles contiennent des lambeaux de peau, des cheveux, des poils, indices précieux à recueillir.

III. — *La nature des blessures.*

C'est encore l'un des éléments pouvant permettre de déterminer le mobile criminel.

Les coups de feu multiples, par armes de fort calibre, sont en général l'indice d'un règlement de compte.

Ex. — Le cadavre du nommé Polledri Désiré est découvert criblé de balles dans une rue déserte de la capitale.

Le coup de feu unique, par arme de calibre moyen, est souvent la marque soit d'un criminel d'occasion, soit d'un drame passionnel.

Ex. — Le cadavre du sieur Syhma tué par sa maîtresse la femme Schlumft est découvert une balle dans la nuque.

Les coups de couteaux, de haches, d'instruments contondants frappés jusqu'à ce que mort s'ensuive, sont en général le reflet d'un sentiment poussé au paroxysme.

La jalousie d'un mari, d'un amant.

Ex. — Le sieur Bourret, après une scène violente l'opposant à sa maîtresse la tue de sept coups d'un couteau trouvé sur place.

Ex. — Le sieur Blanchet, pédéraste notoire, tue son ami de trois coups de hache après avoir été menacé d'être mis à la porte. L'arme du crime a été trouvée sur place.

La colère d'un être qui ne peut plus se dominer (folie).

Il est bon de rappeler que le couteau, la hache sont les armes des simples qui estiment souvent qu'il faut faire souffrir avant de tuer, pour lesquels la vue du sang est nécessaire à l'acte homicide. Ce sont aussi les armes que l'on trouve sur place, dont on se saisit au dernier moment, soit pour se défendre, soit pour attaquer en cas d'intervention brusque d'un assaillant. Ce sont des armes silencieuses.

La strangulation implique une disproportion entre les forces en présence. La victime ne peut résister à la mort lente qui lui est imposée. Elle peut d'ailleurs entraîner une mort involontaire.

Ex. — Le nommé Bourret, cité en exemple d'autre part, est gêné au moment de sa discussion avec sa maîtresse par leur fillette âgée de trois ans. Il la prend et la serre légèrement au cou. Trop fort cependant, car ce n'est plus qu'un cadavre qu'il jette sur le lit de l'enfant.

Comme le fait d'utiliser des armes blanches, la strangulation est souvent l'action d'un nerveux, d'un anormal mentalement.

Enfin, il y a le cas de la mort sans trace apparente de crime : l'empoisonnement.

Assez peu fréquent à Paris, l'empoisonnement est souvent utilisé à la campagne où il rejoint d'ailleurs quelquefois la sorcellerie. La vengeance longuement mûrie, la jalousie, le besoin de liberté d'un mari ou d'une femme volages, l'amour de l'argent pour un héritage qui ne vient pas assez vite sont les mobiles les plus souvent trouvés à l'origine d'un empoisonnement criminel.

L'empoisonnement n'est révélé le plus souvent qu'après l'analyse toxicologique des viscères. Il laisse au meurtrier le temps de faire disparaître les preuves matérielles de sa culpabilité. Seul le remords chez un être relativement sain, ou les témoignages des familiers ou même du meurtrier et de la victime peuvent permettre de déceler l'acte criminel.

L'INTERROGATOIRE.

Il est bien évident que le policier attend de l'interrogatoire la confirmation des suppositions qu'il a pu être amené à faire. Il est indéniable, d'autre part, que s'il est suffisamment circonstancié et s'il englobe avec les faits eux-mêmes la genèse de l'affaire tant dans ses origines lointaines qu'immédiates, il fournit les principaux éléments criminogènes qui peuvent intéresser le criminologiste.

Cependant il est nécessaire, pour qu'il contienne tout cela, que l'interrogatoire soit complet, et il nécessite un certain nombre de conditions qui tiennent à la fois aux circonstances matérielles de son déroulement et aux qualités particulières de l'interrogateur.

I. — *Les conditions matérielles.*

Elles doivent tendre à mettre l'individu hors du milieu dans lequel il vit, sans pour cela le désorienter. Le cadre ne saurait être trop calme. Il faut donc éviter les allées et venues de personnes étrangères, les coups de téléphones, les interventions malheureuses de collègues trop bien intentionnés. Le lieu de l'interrogatoire ne doit être ni luxueux ni trop austère.

II. — *L'interrogatoire nécessite* de l'interrogateur un très grand nombre de qualités qu'il est bien difficile de réunir. Il doit être psychologue pour « peser » l'inculpé éventuel, et pour choisir les questions à poser. Il doit l'être encore pour savoir découvrir le point sensible (amour des enfants, de la mère, de la femme, amour-propre, etc.).

Il doit aussi être patient et ne pas se laisser décourager parce qu'il n'arrive pas assez vite aux aveux qu'il désire. Il sait qu'il ne faut pas venir droit au but et qu'il faut perdre du temps pour créer un climat.

Tout cela doit être complété par un évident bon sens qui permet d'employer un langage simple et direct, de minimiser aux yeux du coupable la gravité de son acte, voir même de l'expliquer et de le comprendre.

III. — *Que peut révéler l'interrogatoire.*

A. — Il peut évidemment tout révéler dans le cas des aveux. Qu'il s'agisse d'un drame passionnel, d'un crime de mœurs, on a en général affaire à des délinquants primaires ou occasionnels pour lesquels les aveux sont un soulagement.

B. — Dans le cas de dénégations, les aveux ne sont pas obligatoires si des preuves matérielles indiscutables existent. Par contre, il faut tenir compte de la fragilité des témoignages humains, et le bon sens du policier doit lui permettre à coup sûr de voir si, malgré toutes les présomptions, il n'y a pas la possibilité d'un doute.

*
* *

De l'ensemble de cet exposé, manifestement incomplet et superficiel parce que trop vaste dans ses données, il ressort cependant que l'enquête criminelle, qui tend évidemment à la recherche des mobiles, a pour éléments de base les examens des lieux, des cadavres et éventuellement, à son stade final, les interrogatoires.

Il ressort également que les qualités des enquêteurs ne sont pas forcément celles du criminologiste pur. Le rôle du policier est terminé lorsqu'il a apporté à la Justice les éléments de preuve d'une culpabilité, lorsqu'il a mis le coupable à sa disposition.

C'est alors seulement que peut intervenir le criminologiste. Il dispose à ce moment, pour commencer son étude, à la fois d'un dossier et d'un coupable. Il ne pourrait certes pas, lors de la découverte d'un crime, commencer à rechercher les éléments criminogènes ayant entraîné l'action s'il n'avait à sa disposition toute l'œuvre du policier.

II. — LES ASPECTS RÉCENTS DE LA CRIMINALITÉ EN FRANCE EN PARTICULIER DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Un simple regard à la statistique permet de constater, en ce qui concerne les crimes de sang qui seuls nous intéressent, une diminution progressive et sensible dans les années précédant la guerre : 120 meurtres et assassinats en 1935, 126 en 1936, mais 99 en 1937, 78 en 1938 et 68 en 1939.

Pendant l'occupation, le nombre des crimes de sang a encore diminué dans le département de la Seine : 39 en 1940, 45 en 1941, 39 à nouveau en 1942 et 81, dont 32 ayant un mobile politique, en 1943. La faible criminalité pendant cette période semble pouvoir être attribuée à deux causes principales. Tout d'abord à la diminution de la population parisienne, du fait de l'absence des prisonniers, des déportés et des réfractaires. Il s'agissait là presque uniquement d'hommes, mais de tous temps les auteurs de crimes ont tou-

jours été des hommes dans une forte majorité (en 1937, 20 % seulement des criminels arrêtés à Paris étaient des femmes). D'autre part, les dispositions prises par l'armée occupante au sujet de la détention des armes ont joué certainement un rôle important. On connaît tous les risques que couraient à cette époque le simple particulier qui détenait un revolver, et encore plus le malfaiteur qui l'avait sur lui. L'idée criminelle née, il est certain que, dans de nombreux cas, le moyen de la réaliser — le pistolet automatique — a manqué tant pour le jaloux surexcité que pour le voleur au cours du cambriolage. Car le revolver est l'arme favorite du meurtrier comme de l'assassin, avant la guerre comme maintenant : en 1937, pour les 99 crimes de sang commis dans le département de la Seine, l'arme utilisée pour 61 d'entre eux était le revolver.

Mais, succédant à cette période de faible criminalité qui pouvait faire illusion, on a assisté, dès la fin de l'occupation, à une augmentation considérable des crimes de sang, augmentation particulièrement inquiétante au cours des années 1944 et 1945. Certes la guerre avec les bouleversements de tous ordres qu'elle entraîne amène toujours une recrudescence de la criminalité. Mais celle qui vient de se terminer a fait connaître à notre pays, en plus, l'occupation, et c'est celle-ci qui a eu une influence déterminante.

Quels sont les chiffres pour les dernières années :

| | | | |
|---------------|-----|-------------------------|---|
| 1944. | 260 | meurtres et assassinats | |
| 1945. | 167 | — | — |
| 1946. | 91 | — | — |
| 1947. | 109 | — | — |
| 1948. | 95 | — | — |

Certes, pour l'année 1944, 100 assassinats ont eu des mobiles politiques et il s'agit là d'une forme de criminalité tout à fait rare puisqu'il n'y a eu aucun crime politique dans la Seine en 1935, aucun en 1939, que l'on n'en compte que 5 en 1945 pour n'en trouver aucun en 1947 et 1948. Ces homicides de 1944, dont les auteurs ont agi souvent sur ordre, dans la fièvre de la Libération, souvent presque avec l'accord tacite de la population, constituent du fait des circonstances dans lesquelles ils ont été commis une criminalité tout à fait spéciale, momentanée, que l'on peut exclure d'une étude sur la statistique générale. Il n'en reste pas moins que 160 autres crimes de sang ont été commis au cours de cette année, soit deux fois plus que les années précédant la guerre et trois fois plus que pendant celles de l'occupation.

Quelles peuvent être les raisons profondes de cette brutale augmentation?

Un fait s'impose tout de suite en considérant le mobile des auteurs. Alors que le nombre des drames passionnels, familiaux, conjugaux, ou ayant pour mobile la discussion ou l'intérêt, reste à peu près constant, avec toutefois une légère diminution,

| | Drames passionnels | Drames familiaux | Drames conjugaux | Intérêt ou discussion |
|----------------|--------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| 1937 | 23 | 8 | 19 | 28 |
| 1938 | 19 | 4 | 16 | 23 |
| 1939 | 15 | 5 | 13 | 26 |
| -- | -- | -- | -- | -- |
| 1944 | 17 | 2 | 6 | 22 |
| 1945 | 18 | 4 | 6 | 41 |
| 1946 | 15 | — | 11 | 18 |
| 1947 | 26 | 10 | 10 | 11 |
| 1948 | 24 | 4 | 7 | 22 |

la statistique révèle un accroissement considérable du crime ayant le vol pour mobile. Alors que celui-ci était rare dans notre département auparavant, il a pris une place considérable depuis la guerre. Le tableau suivant est particulièrement évocateur.

Crimes ayant le vol pour mobile :

| | |
|---------------|----|
| 1937. | 4 |
| 1938. | 4 |
| 1939. | 2 |
| 1940. | 3 |
| 1941. | 8 |
| 1942. | 5 |
| <hr/> | |
| 1944. | 44 |
| 1945. | 23 |
| 1947. | 22 |
| 1948. | 9 |

Les influences qui ont provoqué cette évolution de la criminalité d'après guerre? L'une d'elles n'est pas spéciale aux crimes de sang, et a découlé de la situation économique. Pendant la guerre et dans les années qui ont suivi, le commerce clandestin, communément appelé marché noir, a permis à de très nombreuses personnes de vivre pratiquement sans travailler en gagnant beaucoup. Outre les règlements de compte qui en ont été une conséquence directe, cette pratique a éloigné des activités normales des personnes de

toute condition. Nombreuses sont celles d'entre elles qui n'ont pas su se réadapter au travail quotidien, tout en voulant disposer des sommes que rapportaient les différents trafics. Pour y parvenir elles ont cherché par n'importe quel moyen à se procurer de l'argent; de là, la recrudescence très nette des vols en tous genres commis même au prix d'un homicide.

Mais c'est là, en ce qui concerne le meurtre, qu'intervient une autre influence. Parallèlement au marché noir l'occupation a amené, pour se soustraire aux recherches de l'occupant, des hommes et surtout des jeunes hommes à rejoindre « le maquis ». Ils y ont appris à vivre parfois de vols ou tout au moins, en prenant ce dont ils avaient besoin sous forme de réquisitions plus ou moins régulières. Climat déjà peu favorable en ce qui nous concerne, mais en outre les opérations menées contre les armées allemandes leur ont appris la technique des « coups de main ». Cette pratique, réadaptée aux circonstances nouvelles, s'est manifestée et se manifeste encore actuellement par l'attaque, en utilisant des voitures rapides, des banques, des encaisseurs, des voitures transportant des fonds. Il est indiscutable qu'il s'agit là, tout au moins par sa généralisation, d'une survivance des procédés du maquis au même titre que l'ont été à la fin de l'occupation en 1943 et 1944 les vols par faux policiers qui n'étaient qu'une imitation des opérations analogues effectuées par les membres allemands ou français de la police allemande. Ces raids de ce que l'on a appelé « le gang des tractions » sont extrêmement difficiles à combattre pour les policiers du fait de la rapidité d'exécution des malfaiteurs; la soudaineté de l'attaque, la présence des armes impressionnent les victimes et les témoins qui peuvent rarement fournir un signalement des auteurs et, plus rarement encore, les reconnaître. Le profit plus grand, le risque limité expliquent l'augmentation considérable des agressions à main armée. Mais la rapidité de l'opération, tant pour éviter les reconnaissances possibles que l'intervention de la police, étant une condition primordiale de la réussite, les agresseurs n'hésitent pas à tirer en cas de résistance ou d'intervention imprévue.

L'intention criminelle, née du désir de se procurer de l'argent par n'importe quel moyen, la technique apprise dans le maquis ou par les maquisards, il restait à trouver les moyens de réaliser les vols projetés et si nécessaire les meurtres. C'est la période de la Libération en particulier qui les a fournis, par les armes et surtout les pistolets automatiques qui ont circulé à ce moment entre toutes les mains, armes provenant soit des soldats allemands faits prisonniers, soit des organismes de résistance, ou encore vendues par les

soldats alliés arrivant en France. Certes, des instructions ont été données par les pouvoirs publics pour le dépôt des armes, mais rarement une réglementation a été aussi peu suivie que celle-là. Outre les malfaiteurs qui ont profité de l'occasion, nombreux sont ceux qui ont conservé comme souvenirs, comme trophées de guerre, les revolvers tombés entre leurs mains, armement disponible que certains ont utilisé par la suite et dont l'absence, en d'autres temps, aurait constitué l'obstacle qui les aurait empêchés de s'engager dans la voie du crime.

Ce sont là, semble-t-il, les causes essentielles qui ont concouru, non à l'apparition mais à l'accroissement considérable de l'assassinat ayant le vol pour mobile — en 1944, dix fois plus qu'avant la guerre — avec d'autre part le « climat » des combats du maquis et de la Libération qui ont appris à tuer ou tout au moins familiarisé avec l'idée de tuer.

Voici donc le premier aspect de la criminalité actuelle. Celui-ci a trait au mobile. Mais quels sont les auteurs des crimes? La statistique fait apparaître là aussi un aspect nouveau, aussi caractéristique que le précédent et lié d'ailleurs à celui-ci.

Avant la guerre les meurtriers étaient rarement des personnes jeunes. C'est là d'ailleurs une conséquence normale du mobile qui les faisait agir : drame passionnel, conjugal, ou d'intérêt.

C'est ainsi que sur les 70 personnes arrêtées en 1939 dans le département de la Seine pour meurtre ou assassinat 5 % seulement étaient âgées de moins de 25 ans et 17 % de moins de 30 ans.

Par contre, en 1948, pour un nombre d'arrestations identique (71), 22 % des meurtriers arrêtés avaient moins de 25 ans et 46 % moins de 30 ans.

Le pourcentage est encore plus caractéristique en considérant seulement les malfaiteurs arrêtés pour des homicides ayant le vol pour mobile. Là, les jeunes hommes constituent même la majorité. En 1945, pour 45 meurtriers ayant tué pour voler, 23 étaient âgés de moins de 25 ans et 32 de moins de 30 ans, soit respectivement 52 % et 71 %. En 1948 les chiffres sont, hélas, encore plus éloquentes : 60 % sont âgés de moins de 25 ans et 86 % n'ont pas encore 30 ans.

Ceci s'explique pour les raisons déjà invoquées précédemment. En effet, ce sont surtout les jeunes qui pendant l'occupation, n'ayant pas de situation, se sont livrés au marché noir ou tout au moins ont eu le plus de difficulté à s'adapter au retour à une existence plus normale, du fait qu'ils n'avaient pas comme les plus âgés la possibilité de retrouver un métier. Ce sont eux également

qui ont été visés par l'institution du Service du Travail obligatoire et qui, n'ayant pas la responsabilité d'un foyer, sont partis dans les maquis. Enfin, ce sont eux également qui, avec l'enthousiasme de la jeunesse, sont montés sur les barricades, ont pris et conservé les armes venues entre leurs mains au cours ou après les combats.

Pour beaucoup d'entre eux également, et pendant des années, alors qu'ils n'étaient que des adolescents, la présence d'un père retenu éloigné du foyer comme prisonnier, déporté ou simplement éloigné de Paris a manqué, et ils n'ont pu, de ce fait, à l'âge le plus critique, recevoir des conseils expérimentés qui les auraient maintenus dans la voie de l'honneur et de l'honnêteté.

Si nous résumons ces quelques données, vous voyons se dégager très nettement les deux aspects spécifiques qui caractérisent la criminalité d'après guerre : accroissement des vols, souvent avec agression et meurtre — et abaissement marqué de l'âge moyen de ces malfaiteurs, dont près de 80 % ont moins de 30 ans.

Les causes en sont, essentiellement, les conditions de la vie pendant la guerre : misères, privations, marché noir, dislocation des familles, puis la lutte contre l'occupant, l'habitude de la violence armée et, souvent même, l'entraînement à tuer.

Il est bien évident que ces causes disparaissent à mesure que les conditions de la vie se rapprochent de celles d'avant guerre. Mais il faudra sans doute encore longtemps avant que toutes les traces en soient effacées.